

DECISION PORTANT COMPOSITION DU JURY
POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2024/2025
DÉCISION N°36

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS-SACLAY

*Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 612-2 et suivants, L. 613-1 et D. 612-32-1 et suivants ;
Vu le décret n° 2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation de ses statuts, notamment l'article 10 des statuts ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 12 juillet 2021 accréditant l'Université Paris-Saclay en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
Vu la délibération du Conseil d'administration n° CA-2024-025 du 11 juin 2024 portant élection de Monsieur Camille GALAP à la présidence de l'Université Paris-Saclay ;*

DÉCIDE

Article 1 : Le jury d'examen de LDD3 Informatique, Mathématiques est composé comme suit pour l'année universitaire 2024/2025 :

Président du jury :

Nom Prénom	Qualité
GASSIAT Elisabeth	Professeur-e des Universités

Membres du jury :

Nom Prénom	Qualité
PAULIN Christine	Professeur-e des Universités
PALLARD Christophe	Maître - Maîtresse de Conférences

Article 2 : La présente décision sera affichée sur les lieux d'examen.

Article 3 : La Directrice Générale des Services de l'Université Paris-Saclay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Gif-Sur-Yvette, le 13/11/2024
Pour le président de l'Université Paris-Saclay et par délégation
Monsieur Frédéric ESCARTIN
Directeur de la Direction de la Formation et de la Réussite